



RC2A – ROLLER CLUB COURSE AYTRÉ

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE RANDONNEE ROLLER

La participation à une randonnée organisée par Le Roller Club Course Aytré implique l'acceptation du présent règlement.

Participants aux randonnées :

Niveau minimal :

Les patineurs doivent maîtriser leur vitesse et savoir freiner.

Le Roller Club Course Aytré se réserve le droit d'évincer tout participant qui pourrait représenter un danger pour le cortège sur simple décision d'un membre du Bureau ou du responsable des staffeurs.

Responsabilité des jeunes patineurs :

Les mineurs âgés de moins de seize ans doivent être accompagnés par un représentant légal ou un autre majeur muni de l'autorisation des représentants légaux.

Les mineurs âgés de plus de seize ans doivent être, soit accompagnés selon les mêmes modalités que les plus jeunes, soit munis d'une autorisation de leurs représentants légaux.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'existence des autorisations.

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants mineurs non accompagnés puissent repartir seuls en fin de randonnée sont invités à contacter les organisateurs avant le départ

Recommandations aux participants :

Avoir vérifié auprès d'un médecin que son état de santé lui permet la pratique du roller.

Porter des protections (poignets, coudes, genoux et casque). Ces protections sont fortement recommandées pour les personnes majeures et obligatoires pour les enfants.

La randonnée étant une épreuve sportive, il est demandé aux participants d'arriver en bonne forme physique (être reposé, avoir mangé et s'être hydraté,...)

Le Roller Club Course Aytré assure les participants non licenciés, cependant l'option facultative d'assurance en individuelle accident au bénéfice de ces participants n'est pas souscrite pour les randonnées.

Il appartient donc aux non licenciés d'en tenir compte, en particulier dans le cas où il ne possède pas de mutuelle (Le RC²A peut vous proposer ce type d'assurance par le biais de la MMA, assurance de la FFRS, n'hésitez pas à nous consulter)



RC2A – ROLLER CLUB COURSE AYTRÉ

Encadrement de la randonnée

A chaque manifestation, un parcours est défini par le responsable des encadreur (staffeurs), validé par le Président du Roller Club Course Aytré et déposé en Préfecture en temps voulu.

Une autorisation municipale via un arrêté est demandée.

Le cas échéant, une autorisation d'utiliser une sonorisation complète cette demande.

La manifestation peut être diurne ou nocturne.

Le cortège de patineur est sécurisé et assisté par des encadreur (staffeurs) à rollers en nombre suffisant, vêtus de chasubles rétro réfléchissantes, désignés par le Roller Club Course Aytré.

Les participants doivent se conformer aux instructions de ceux-ci.

Le cortège peut être précédé par un véhicule de la police municipale. Il peut être suivi par une voiture « balai » pouvant accueillir les personnes fatiguées et par une équipe de secours en cas de blessure (Protection Civile ou autre organisme).

Si deux boucles sont prévues, celles-ci commencent et finissent au même endroit.

Annulation :

Le Roller Club Course Aytré se réserve le droit d'annuler la manifestation sur simple décision d'un membre du Bureau ou du responsable des staffeurs (par manque d'effectifs, du fait d'intempéries ou pour toute autre raison).

Elle le fera savoir aux participants 10 minutes avant le départ prévu.

Le Roller Club Course Aytré dégage toute responsabilité en cas de maintien autonome de la manifestation et elle préviendra les autorités compétentes de l'annulation de la manifestation.

Divers :

Aucune opération commerciale (distribution de flyers, échantillonnage...) ne peut intervenir lors d'une manifestation organisée par l'association sans avoir reçu l'agrément écrit du Président du Roller Club Course Aytré.



RC2A – ROLLER CLUB COURSE AYTRÉ

Adhérents du RC²A

Les adhérents du Roller Club Course Aytré auront à cœur de donner une bonne image de l'association, à en faire connaître les activités. Ils seront attentifs à éviter toute incitation à la consommation de drogues ou d'alcool, à la promotion de mouvements politiques, religieux, xénophobes ou racistes.

Ils éviteront le tapage diurne et nocturne qui nuirait au mouvement « Roller ».

Ils aideront au respect des consignes de sécurité données par les staffeurs : rouler à droite, ne pas dépasser les ouvreurs, laisser le passage pour la remontée des staffeurs, signaler par les bras levés les ralentissements ou les arrêts, protéger la personne tombée, respecter le code de la route.

Les cyclistes, skateboards et trottinettes, tolérés en nombre raisonnable lors des randonnées, resteront en fin de cortège, juste devant la voiture-balai ou l'encadrement fermant la randonnée.

En tous temps les adhérents du Roller Club Course Aytré garderont à la randonnée l'atmosphère « bon enfant » et détendue qui convient à cette manifestation.

**Le présent règlement est affiché et consultable sur la voiture balai
avant le départ de la randonnée.**

Celui-ci est aussi consultable et téléchargeable sur notre site internet
